

«Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles » -Sénèque

L'EDITO

Tout doit disparaître ?

Jamais une élection, au titre de laquelle les électeurs n'ont cessé d'aller aux urnes durant près d'un an, depuis les deux primaires tour à tour de la droite puis de la gauche jusqu'au deuxième tour des législatives, n'aura été soumise à autant de rebondissements, d'incertitudes sur le verdict des urnes, au cours de scrutins qui ont vu le nombre de votants décroître au fur et à mesure, pour atteindre le seuil problématique et peu enviable de seulement 50 % de votants, du jamais vu sous la Vème République ! Pas un franc succès, donc. Et avec ça, la nouvelle mode du jeunisme et du dédagisme, qui peut se justifier dans certains cas, mais ne constitue pas en soi un marqueur de sérieux et d'efficacité absolus. L'important, en réalité, c'est les idées que l'on revendique. Des idées de jeunes ou de vieux, moisis, restent moisis.

En fait, tout le monde n'a pas été vraiment surpris par le résultat de cette élection, car les médias qui avaient pour l'essentiel d'entre eux leur chouchou, ont vu le vent venir et le produit marketing monter inexorablement, à l'opposé du vide sidéral que le plus souvent on pouvait retrouver dans les maisons concurrentes, le coup du père François surfant sur la montée des extrémismes ne marchant pas à toutes les fois ... Bref, résultat il va falloir faire avec.

Alors on a beau se dire comme tous ceux-là, que c'est vrai, il a de la « gueule » notre président, il est présentable, il est intelligent, beau ... je m'égare... en fait ce qui nous intéresse, nous, en tant que salarié, fonctionnaire et citoyen, c'est ce qu'il va faire, quelle part de son programme il va réellement appliquer ?

Et là, c'est beaucoup moins réjouissant : « assouplissement » du droit du travail (comprendre recul massif des droits des salariés, acquis après 150 ans de luttes, avec en embuscade tous ceux qui sont déjà prêts à vilipender les droits « exorbitants » de la Fonction publique, en vue de les « réformer » eux aussi de la même façon) ; suppressions massives d'emplois sur le quinquennat dans la même Fonction Publique (hors ministères prioritaires, qui eux vont embaucher), traduire donc : à la DGFil, plus qu'ailleurs ; salaires au « mérite » (RIFSEEP) et gel du point d'indice ; nouvelle approche du contrôle fiscal des entreprises, afin d'être moins « pressants » (voire présents ?), droit à l'erreur (y compris pour les fonctionnaires?), etc ...

Jusqu'à quand tout cela, toutes ces suppressions d'emplois qui nuisent gravement au bon fonctionnement de notre administration ? Une collègue le rappelait à notre AG le 27 juin : mais qui les arrêtera ?

La réponse est simple : nous. Mais seuls, nous ne pouvons pas tout, les temps ont changé. Nous avons une chance : nombre de citoyens, de plus en plus nombreux et de tous horizons, éclairés, réclament la justice y compris fiscale et souhaitent la traque et la pénalisation des fraudeurs, ce qui nous serait apparu comme inconcevable, il y a peu encore. Appuyons nous aussi sur eux, informons-les via nos organisations syndicales nationales, et faisons de même avec le monde associatif, les ONG et les médias éclairés car indépendants (il y en a encore quelques-uns), qui se consacrent à ces sujets et ils sont nombreux (ATTAC, ANTICOR, MEDIAPART et bien d'autres encore).

Et remettons ainsi à l'ordre du jour notre ancien slogan, qui n'a jamais fait figure de relique :
Les agents des finances publiques : budgétairement rentables et socialement utiles !

La Lettre du vendredi ©, journal de la Section Solidaires de la DIRCOFI SUD PYRENEES,
Comité de rédaction : 15 rue Merly 31066 TOULOUSE
courriel : solidairesfinancespubliques.dircofi-sudpyrenees@dgfip.finances.gouv.fr
Site intranet/internet : http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/site_locaux/sites_loc.php

Sommaire

AG du 27 juin
Page 2
Juste une mise au point
Pages 3 et 4
Brèves, bref ... mais concis
Pages 5 et 6
La lettre (déchaînée) du vendredi
Page 7
Ciné vendredi
Page 8
L'avis des sections
Page 9
Les élus de Solidaires,
page 10

Les bus Macron, un succès méconnu, des records battus :



**«Opération transparence » :
NUMERO CONTENANT EN PAGES 5 et 6 le montant de tous les salaires annuels à la DGFil !!**

LE SEUL JOURNAL A LIRE AU BUREAU



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE du 27 JUIN 2017 à REVEL

[Retour sur image](#)

Un excellent crû cette année encore pour notre AG annuelle, qui s'est tenue en présence de Jean-François FURNON, secrétaire national, ainsi que nos conseillers syndicaux régionaux : Nicolas CALVEL, Eric DIANA et Aurélien FABRE.

L'occasion de revenir sur l'activité syndicale de l'année écoulée, tant locale que nationale ainsi que sur la trésorerie (saine, soyez rassurés !).

Ainsi Jean-François a pu nous apporter des nouvelles toutes chaudes de notre cher DG qui prend souvent ses désirs pour des réalités (cf. : la République en marche arrièrè pour la mise en place du prélèvement à la source au 1.01.2018), sur la perspective funeste de la mise en place à la DGFIP d'ici 2019 de la rémunération à leur « mérite » à eux, sur les importantes futures suppressions d'emplois à prévoir compte tenu des objectifs du nouveau Gouvernement, et sur bien d'autres sujets encore ...

Dans le cadre des interventions nombreuses des adhérents, des explications ont été apportées en séance sur les moments forts de l'année syndicale (notre action en CTL et CAPL, le boycott de MEMO, les HMI etc ...).

Il existe une demande pour pouvoir se regrouper entre brigades de sites différents afin d'échanger sur les problématiques communes, plus régulièrement qu'à la seule AG annuelle. Nous allons faire des propositions dans ce sens dès la rentrée.

D'ores et déjà, nous avons décidé de mettre en place sur Toulouse les « *petits déjeuners de Solidaires* » au titre des HMI à jour fixe tous les débuts de mois de 9h à 10 heures pour que chacun puisse s'exprimer et que nous puissions assurer une veille syndicale. De même nous réfléchissons à une action commune inédite comme à la DIRCOFI NORD à mettre en place en fin d'année... ça bouillonne ...

A souligner aussi cette année pour nous aider dans ce sens, l'arrivée de nombreux militants de Solidaires dans notre section au 1.09.2017 ... ce qui va faire progresser encore le nombre d'adhérents, déjà en progression tous les ans, depuis 3 ans (64 cette année).

La fin de l'assemblée a été consacrée à la présentation par Nicolas des 4 fiches préparatoires aux thèmes de notre prochain Congrès qui se tiendra en juin 2018 à Aix les Bains (73). Nous attendons vos contributions d'ici là et avant notre AG du mois d'avril ou mai 2018.

Temps superbe, vue sur Lac, salle de réunion au top, instants de convivialité avant et après la séance (c'est important aussi), compte-rendus et débats enrichissants (intellectuellement au moins !), c'est en présence de nombreux collègues de Montpellier, Perpignan, Carcassonne et Toulouse cette année encore, que nous avons partagé ce moment d'échange et de décontraction, tellement humain.

Nous vous donnons rendez-vous, encore plus nombreux l'année prochaine !

JUSTE UNE MISE AU POINT...

Il faut le voir pour le croire

Dans notre flash du mercredi 7 juin 2017 intitulé : « RIALTO MEMO : ADRESSE AUX AGENTS DE LA DIRCOFI SUD PYRÉNÉES », nous indiquions notamment :

*« (...) Dans ces conditions, compte tenu du rapport de force actuel à la DIRCOFI SUD PYRÉNÉES, ainsi qu'au plan national, dans l'action contre MEMO, nous considérons, en conscience, que notre responsabilité et notre mandat, en tant qu'organisation syndicale, est de protéger impérativement les agents et donc de ne pas les exposer à des représailles et des mesures de nature disciplinaire, dont la portée en ces temps de périls pour le statut des Fonctionnaires est difficilement prévisible, surtout pour ceux qui ont encore de nombreuses années à travailler pour la DGFIP
Hors de question que quiconque reçoive une quelconque note de service alors qu'il a toujours fait son travail consciencieusement ! (...) ».*

Interprétant cela comme un appel ferme de notre part à destination des vérificateurs à cesser immédiatement le boycott de MEMO, M.BONNEL s'autorise alors à diffuser notre flash à l'ensemble des chefs de brigade accompagné de ses petits commentaires, puis derechef organise une conférence téléphonique avec les IP de Montpellier le vendredi 9 juin afin de leur signaler que les vérificateurs après cette publication « *ne sont donc plus couverts par le mot d'ordre syndical* » et que dès lors il leur appartient de saisir MEMO pour les nouveaux dossiers et de reprendre tous ceux engagés depuis le 1^{er} février.

Premier étonnement de notre part, puisque nous ne l'avons pas vu déployer un tel zèle à l'époque où nous diffusions régulièrement les actions et comptes-rendus sur le boycott massif en début d'année... L'intérêt pour la Direction n'était peut-être pas le même ???

Deuxième étonnement de notre part, puisque le même M. BONNEL n'a eu de cesse dès qu'il en avait l'occasion, de rappeler ces derniers mois pendant le boycott de MEMO par 55 % de vérificateurs, que ceux-ci n'étaient alors soi-disant pas couverts par le mot d'ordre national de boycott du 3 janvier 2017 !!! Alors pourquoi le seraient-ils encore le 6 juin, veille de la diffusion de notre flash ???

Troisième étonnement de notre part, car dans notre flash du 7 juin, nous n'avons jamais dit que le mot d'ordre était retiré et jamais demandé aux collègues encore dans l'action de cesser le boycott. Ce tract avait uniquement pour vocation à faire le point sur la situation, à constater que le nombre de vérificateurs participant au boycott actif avait très largement diminué, à mettre en parallèle les « risques » encourus avec l'efficacité de la mobilisation ... et à ouvrir de nouveaux champs revendicatifs pour l'avenir ! Il s'agit donc d'une construction intellectuelle pour la moins orientée de la part de notre Directeur, qui a utilisé notre point sur la situation comme un appel à la reprise conforme ni à la lettre, ni à l'esprit de notre flash.

Quatrième étonnement de notre part, puisqu'à la demande de certains vérificateurs sur Montpellier de ne compléter MEMO que pour les dossiers à engager au cours de l'été pour le programme 2018 (sans donc reprendre ceux du programme 2017), le Directeur oppose une fin de non-recevoir ... alors que la Direction a retenu ce dispositif (à juste titre) pour la 15^{ème} BIV de Perpignan ! A l'heure des fusions-absorptions à marche forcée des brigades départementales par la DIRCOFI, il n'y aurait pas d'unicité de régime pour toutes les brigades, à situation identique ?

Cinquième étonnement de notre part enfin, puisqu'à ce jour l'appel national au boycott de Solidaires-CGT-FO Finances Publiques du 3 janvier n'a pas été retiré et que plus fort encore, ces dernières organisations ont diffusé un tract national dans la perspective du groupe de travail du 28 juin, intitulé « *Fin de la sanctuarisation du contrôle fiscal !!!* », dans lequel elles expliquent :

« Rialto Mémo : un outil massivement rejeté

L'utilisation de outil renforce la conviction des agents que Rialto Mémo n'est pas une aide aux agents dans la cadre de l'exercice du contrôle externe :

-une saisie chronophage et redondante par manque d'interconnexion entre les différents logiciels.

-une obligation de saisie dans certaines directions accompagnées de menaces de sanctions engendrant un climat délétère dans la sphère contrôle fiscal.

Imposer une application par la force n'emporte pas son acceptation, bien au contraire...

Nos organisations syndicales réaffirment leur ferme opposition à toute menace ou engagement de sanction disciplinaire liées au boycott de l'application. De telles sanctions si elles devaient être mises en oeuvre seraient contraires aux assurances formulées par la direction générale le 3 avril 2017.

Nos trois organisations défendront tous les agents attaqués dans le cadre de leur activité.

De même, elles resteront vigilantes sur nos demandes communes d'effectuer des points d'étape-bilan du les améliorations et évolutions qui doivent être apportées à cet outil.

Outil imposé qui est en l'état, limité à une fonction inacceptable de pur contrôle interne et de surveillance et réaffirment leur demande de retrait de cette application mal conçue, mal perçue.

Nos organisations demandent l'ouverture de discussions sur un outil véritablement adapté aux besoins de la mission ».

Demande de retrait de MEMO, pas d'appel à cesser le boycott, les choses sont claires et aucune sorte de manipulation se pourra travestir cette réalité.

Notre direction, comme nous l'avons écrit le 22 mai, puis le 7 juin dans nos deux flash spéciaux (diffusés à l'ensemble de nos adhérents et sympathisants, disponibles sur notre site national, rubrique « actualités des sections » : https://siteslocaux.solidairesfinancespubliques.org/pages_locales/page_locale.phpnum_depart=R31), n'a eu de cesse d'intervenir pour imposer coûte que coûte l'arrêt du boycott, la désinformation ne lui faisant alors pas peur. Sa démarche a relevé davantage du passage en force et de la propagation de « fake news », que de la force de conviction. Cela laissera des traces, importantes et peut-être irréversibles.

Dans l'instant nous ne saurions que trop lui conseiller de déployer toute son énergie de façon positive, en essayant de remédier en 2017, s'il est encore temps, aux affres des résultats nettement en retrait de l'année 2016, en commençant par alimenter en fiches 3909 utiles et en nombre des vérificateurs qui ne demandent qu'à bien exercer leur mission de contrôle (ça ils savent faire) ,dans la sérénité (et ça ils nous font régulièrement savoir que ce n'est plus le cas depuis plusieurs mois).

Pour finir et juste pour le plaisir, nous vous retranscrivons le passage de la déclaration liminaire lue par les représentants de Solidaires Finances Publiques lors du tout récent Groupe de travail national « Contrôle fiscal » du 28.06.2017 :

(...) Toujours concernant les outils, vous n'êtes pas sans savoir le rejet massif des agents de RIALTO MEMO dans la version imposée par la Direction Générale.

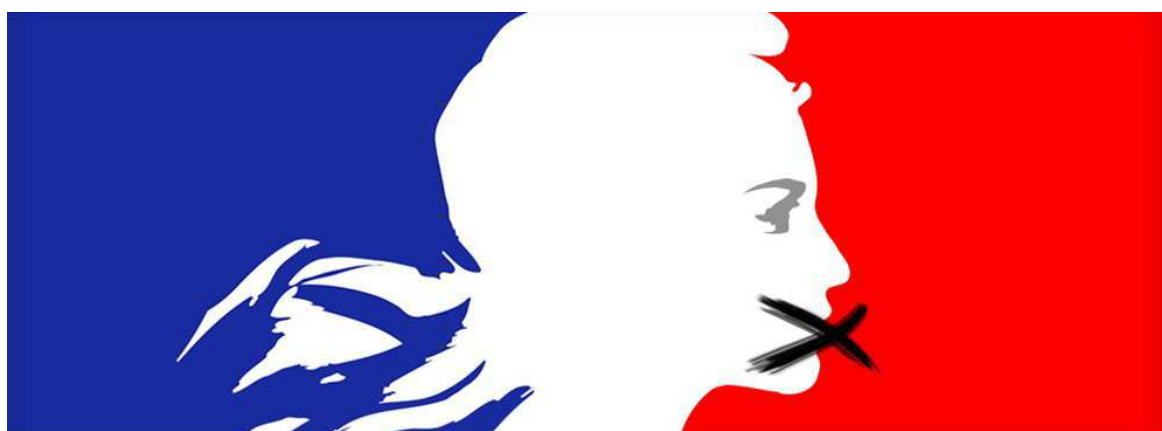
L'utilisation de cet outil renforce la conviction des agents que Rialto Mémo n'est pas une aide aux agents dans le cadre de l'exercice du contrôle externe, mais un handicap supplémentaire notamment en raison d'une saisie chronophage et redondante par manque d'interconnexion entre les différents logiciels. Par ailleurs, l'obligation de saisie est dans certaines directions accompagnée de menaces de sanctions engendrant un climat délétère dans la sphère contrôle fiscal. Nous rappelons ici que le boycott était un mot d'ordre national dont Solidaires Finances Publiques était partie prenante. Nous ne laisserons aucun agent dans la difficulté.

Imposer une application par la force n'emporte pas son acceptation, bien au contraire...

Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition ferme à toute menace ou engagement de sanction disciplinaire liés au boycott de l'application. De telles sanctions si elles devaient être mises en œuvre seraient contraires aux assurances formulées par la direction générale le 3 avril 2017. Nous défendrons tous les agents attaqués dans le cadre de leur activité (...)

Si là ce n'est pas clair !!!

LEURS «ELEMENTS DE LANGAGE» POUR FAIRE PASSER MEMO, OU L'HISTOIRE D'UN PASSAGE EN FORCE :



**Fonctionnaires,
Taisez-vous !**

Brèves, bref ... mais concis

Dans le cadre : remédions à l'indicateur Q14 -cf. ci-dessous La Lettre (déchaînée) du vendredi- , nous informons les agents-

OPERATION TRANSPARENCE : LES SALAIRES A LA DGFIP

Cela fait des années que tout le monde en parle, des années que vous nous interrogez les uns et les autres.

Depuis la fusion globale DGI-CP, combien gagne un-tel ou une telle, les chiffres entendus ici ou là sont-ils crédibles ? Ne sont-ils pas exagérés ? Peut-on encore connaître vraiment la rémunération de chacun dans notre administration ?

Alors, nous avons enquêté, mis bout à bout les informations partielles mais fiables communiquées par les uns et les autres, regardé les tableaux dans Ulysse Cadres et tenté de regrouper tout cela sous forme de tableau synthétique, avec un exemple par grade, de début et de fin de fin de carrière.

Nous avons pris la situation sur un poste « standard » applicable en DIRCOFI (certaines affectations peuvent donner droit à des compléments indemnitaires : DG bien sûr mais aussi , Délégations, écoles, informatique, accueil du public, etc..). A noter aussi à la marge en DIRCOFI un abondement annuel de 2 036 € brut (« ACF expertise et encadrement »), pour les inspecteurs en Direction et de 825 € brut pour les contrôleurs de brigades.

Voici aujourd'hui le résultat de cette analyse, à partir de la situation au 1.01.2017 : les montants indiqués dans le premier tableau sont pour la province (hors RIF donc) ; montant bruts avant prélèvements sociaux et retraite ; indemnité mensuelle de technicité -IMT- à rajouter, égale pour tous à 1 281,12 € brut par an.

	Agent administratif	Contrôleur	Inspecteur	Inspecteur div.	Inspecteur princ.	AFiPA
Traitement indiciaire brut (TIB) :						
- début carrière indice majoré montant brut	AA-Echelon 1 325 18 275 €	2° cl. Echelon1 339 19 062 €	Echelon 1 383 21 536 €	IDCN1 649 36 494 €	Echelon 1 489 27 497 €	Échelon 1 645 36 269 €
- fin carrière indice majoré montant brut	AAP1- Echelon 10 466 26 204 €	CP Echelon 11 582 32 727 €	Echelon 11 664 37 338 €	IDHC3 802 45 098 €	Echelon 9 793 44 592 €	Echelon 6 821 46 166 €
Régime indemnitaire :						
Prime de rendement						
- début carrière	1 690 €	2 614 €	4 062 €	6 276 €	7 430 €	7 470 €
- fin carrière	1 809 €	3 828 €	5 920 €	6 780 €	7 430 €	7 470 €
IAT ou IFTS (8,33 % TIB)						
- début carrière	1 522 €	1 587 €	1 793 €	3 039 €	2 290 €	3 021 €
- fin carrière	2 182 €	2 726 €	3 110 €	3 756 €	3 714 €	3 845 €
ACF						
- début carrière	1 200 €	2 202 €	3 852 €	6 385 €	16 129 €	21 854 €
- fin carrière	1 200 €	2 202 €	3 852 €	6 880 €	18 386 €	26 643 €
TOTAL annuel brut						
- début de carrière	22 687 €	25 465 €	31 243 €	52 194 €	53 346 €	68 614 €
- fin de carrière *	31 395 €	41 483 €	50 220 €	62 514 €	74 122 €	84 124 €

* hors passage au grade supérieur « à titre personnel » dans le cadre du départ en retraite, possible à compter du grade d'inspecteur

Petite précision pour calculer le montant net perçu :

- sur la rémunération annuelle brute (TIB) : sur 98,25 % du montant brut, enlever 7,5 % du CSG ; puis sur 100 % du TIB 0,5 % de CRDS ainsi que 10,29 % au titre de la pension civile (part salariale) + la contribution solidarité de 1 % à partir de l'indice majoré 309

- sur le régime indemnitaire : cotisation à la RAFP de 5 % , plafonnée pour le Ministère à 1 % du TIB

Ce qui nous donne cela, en terme de rémunération nette annuelle :

	Agent administratif	Contrôleur	Inspecteur	Inspecteur div.	Inspecteur princ.	AFiPA
<u>TOTAL annuel net</u>						
- début de carrière	19 005 €	21 624 €	26 904 €	44 840 €	47 805 €	61 305 €
- fin de carrière *	26 117 €	34 889 €	42 697 €	53 427 €	65 137 €	74 821 €

Dans une société qui prône la transparence des revenus à juste titre, pourquoi la DGFIP serait-elle en retrait ? Qui a peur de quoi ? D'autant que globalement une étude récente de la Fonction publique montre que, même s'il existe de grands écarts de rémunérations entre les différentes catégories comme vous pouvez le constater ci-dessus, le dispositif de rémunération à la DGFIP se trouve dans la moyenne de la Fonction publique, et non pas tout en haut comme on veut bien nous le faire croire en interne (pour calmer nos ardeurs revendicatives à coup sûr ...).

Par contre, il est évident que dans l'opération de fusion de 2008, il y a eu des perdants au petit jeu de l'« harmonisation indemnitaire » (beaucoup) et des gagnants (peu, mais gagnant beaucoup plus) ...

Reste cependant, pour ce qui concerne ces gagnants, comme vous le voyez dans notre beau tableau un « hic » : nous ne sommes pas en mesure de vous indiquer avec autant de précision le montant de l'indemnitaire pour les chefs de service comptables, ainsi que pour les AFiP et autres AGFiP, l'administration se refusant à donner la moindre indication, car il paraît qu'il y a trop de diversité de situations ... bizarre car pour les autres grades, les situations sont très diverses également ... quant à la rémunération des Délégués ... no comment !

Tout ce que l'on sait donc, c'est que le régime indemnitaire des AFiP et AGFiP, modulable en partie, peut toutefois aller jusqu'à 300 % du traitement brut (TIB) de rémunération.

Le barème de cette grille allant de l'indice nouveau majoré 714 pour les AFiP de 1^{er} échelon à 1369 pour les AGFiP de classe exceptionnelle 3^{ème} échelon, soit de 40 140 € à 76 980 € en montants bruts, on vous laisse deviner la culbute ! Les « indiscretions » qui ont circulé à une époque pour des rémunérations brutes allant de 160 000 € à 300 000 € semblent donc tout à fait cohérentes ... même en partie modulable, ça fait tout de même beaucoup d'argent ... pour le budget de l'État (ils étaient quand même 594, lors de la fusion en 2008). Est-ce bien raisonnable en ces temps de crise ?

Allez encore un petit effort M. MACRON, pour mettre en œuvre au moins les pratiques de transparence qui vous sont chères en apparence, ce serait bien plus moderne comme cela !

LES EFFECTIFS DE LA DGFIP

Au 31.12.2016 la DGFIP comptait, hors directeurs (AFiPA à AGFiP), 104 174 agents, soit 62 895 femmes (60 %, moyenne d'âge : 49,2 ans) et 41 279 hommes (40 %, moyenne d'âge : 47,2 ans).

Soit 22 060 inspecteurs, 44 122 contrôleurs ou géomètres et 30 270 agents

Plus 2 186 IP, et 5 536 IDIV (comptables et non comptables)

NOUVELLE VALEUR DU POINT D'INDICE BRUT AU 1/02/2017 (+0,6%) :

4,686 €

PROCHAINES SEANCES PREVUES AVEC LA DIRECTION

CAP LOCALES (mouvements locaux A et B) : 11 JUILLET 2017 matin (projets le 3 au plus tard)

COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) ; 11 JUILLET 2017 à 14 h

Ordre du jour :

- procédure de l'examen de comptabilité,
- organisation de la BPAT,
- rattachement des brigades départementales de vérification
- questions diverses

Petit message à caractère informatif

Alarmé-es par une collègue sur des rumeurs malveillantes de source inconnue (...), se basant sur une enquête récente menée par l'administration auprès des agents de notre direction, ces derniers considérant que celle-ci leur apporte plus d'information sur la DGFIP que les organisations syndicales, nous mêmes nos plus fins limiers sur le coup.

Après quelques recherches rapides (et un peu de réflexion), il ne nous fallu pas beaucoup de temps pour trouver l'origine de cette rumeur : la baromètre social 2016 de la DGFIP, concernant la DIRCOFI SUD PYRENEES, que nous n'avons pas eu le plaisir de nous voir commenter en direct live, vu que nous n'avons pas siégé au CTL qui y était consacré ...

Au préalable il faut s'entendre sur le sens de la rubrique « Q14 - Diriez vous de chacune des sources d'information suivantes qu'elles vous apporte beaucoup, assez, assez peu ou pas du tout d'information intéressante sur la DGFIP ? ».

En effet, si ces « informations intéressantes sur la DGFIP » concerne la partie métiers ou organisation, cela ne concerne à priori par directement les OS. Donc le libellé peut poser libre interprétation. Mais ne chipotons pas.

Les réponses suivantes ont été apportées à ce sondage, en notant au passage que le taux de participation de 42 % en 2016 est en nette baisse, puisqu'il était de 52 % en 2015 :

Q14 - Diriez-vous de chacune des sources d'information suivantes qu'elle vous apporte beaucoup, assez, assez peu ou pas du tout d'information intéressante sur la DGFIP ?

	Beaucoup	Assez	Assez peu	Pas du tout	Ne se prononce pas
Votre responsable direct	15 14	43 46	34 33	7 5	2
Votre direction	6 6	34 34	41 43	17 13	5
Votre délégation interrégionale	1 0	16 5	17 33	60 52	10
Les représentants du personnel / les syndicats	10 14	46 30	26 37	16 17	2
L'intranet Ulysse	8 13	61 52	23 25	8 5	6
Nausicaa	2 5	24 28	33 28	32 23	17
Votre intranet directionnel	5 3	32 32	45 39	16 16	9

(en manuscrit les chiffres de 2015)

Passons d'abord sur le résultat pour la Délégation (85 % « assez peu » ou « pas du tout ») et revenons à nos moutons : la direction locale fait mieux quant à elle (56 % « assez peu » ou « pas du tout », contre 58 % en 2015) et pour ce qui est « des représentants du personnel / les syndicats » (à priori la même chose, mais c'était mieux sans doute pour l'administration de le préciser pour les mal-comprenants !) : 54 % « assez peu » ou « pas du tout », chiffre en hausse de 8 points en un an (42 % en 2015).

Puisque cela a l'air de contrarier l'Administration, nous avons une solution : donner la possibilité aux syndicats, comme dans toute démocratie normale, de communiquer avec les agents directement avec leur messagerie professionnelle ! Rappelons qu'actuellement nous ne pouvons nous adresser de la sorte qu'à nos adhérents ou sympathisants nous ayant fait la demande et donc pas à l'ensemble des agents de la DIRCOFI, en vertu du protocole national d'utilisation des NTIC ... A bon entendeur !

Et même, soyons fous : qu'elle nous donne la possibilité de faire les réunions d'information inter-résidences dans le cadre du dispositif des HMI, que nous lui demandons depuis plus de 5 ans et qu'elle nous refuse toujours ... Il serait intéressant de savoir quelles sont ses motifs de refus et ses craintes sur ce sujet !

On pourrait aussi parler des 83 % d'agents qui ont répondu majoritairement à la question « Q3 sur une échelle de 1 à 10 comment évaluez vous la quantité de stress liée à votre travail » : 41 % de 5 à 7 et 42 % de 8 à 10 ! Tout ceci, à l'heure des tableaux de bord de la veille sociale, DUERP et autres gadgets pour occuper le gogo !

Mais pointer cette réponse du doigt, c'était sans doute moins intéressant pour l'administration ...

Les 10 commandements du vérificateur DIRCOFI (REMAKE pour les nouveaux):

*« Tous les dossiers sans rechigner tu accepteras.
Ni reconnaissance ni encouragements tu n'attendras.
Ton Directeur et ta hiérarchie jamais tu ne contrediras.
D'avis autre que celui qui est attendu de toi tu n'auras.
Des kilomètres sans limite et avec le sourire tu feras.
Des droits coûte que coûte tu trouveras.
De blanche jamais tu ne rendras.
De tes remboursements professionnels ridicules tu te contenteras.
A toutes les lubies et réorganisations, à MEMO tu te plieras.
A la vue de ton directeur tu t'écrieras "Alléluia" ! »*

-De là à dire qu'on entre à la DIRCOFI comme en religion- ...

La citation du mois

« Jamais nous ne nous laisserons d'offenser les imbéciles ».

Georges BERNANOS

CINE VENDREDI



A quelques encablures du clap de fin sur le festival de Cannes 2017...

Retour comme d'habitude à pareille époque sur les meilleures sorties de l'année ... dans notre petit monde et celui de la DGFIP ...

<input type="checkbox"/>	L'augmentation du point d'indice de 0,6 %, juste avant les élections	Merci patron !	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	L'élection d'E. Macron	Ni pour, ni contre (bien au contraire)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Le programme de la République en marche pour la Fonction Publique	Vous n'avez encore rien vu	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	La loi travail 2	Vol (au dessus d'un nid de coucou)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Les suppressions d'emplois à la DGFIP pour le prochain quinquennat	Faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	La visite du DG à Toulouse fin 2016	L'insoutenable légèreté de l'être	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Le contrôle fiscal à la sauce libérale	Liberté, égalité, choucroute	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<u>ET LA PALME D'OR CETTE ANNEE :</u> RIALTO MEMO	Un pont trop loin 2	<input type="checkbox"/>

L'AVIS DES SECTIONS

-Revue de presse de la production journalistique locale de Solidaires Finances Publiques-

<Vous le savez, la production des journaux de section de Solidaires est riche, et cette rubrique vous fait connaître régulièrement la liberté de ton et de contenu de certains d'entre eux. C'est nous qui sommes de la revue, vous n'avez plus qu'à profiter de notre sélection !

< Ce mois-ci, dans le tout nouveau le RAB d'infos de nos copains de la DIRCOFI (élargie) « CENTRE EST », (c'est à dire ex. RHONE ALPES BOURGOGNE avec en plus certaines brigades rattachées auparavant aux DIRCOFI CENTRE et EST) comme il va falloir s'habituer à l'appeler dorénavant, dans ce numéro 3 de juin 2017 donc, sous le titre un brin provocateur « La DGFIP a 10 ans ... avec sursis ?, retour sur le bilan quinquennal en DIRCOFI, la fiche 7 comme on l'appelle communément maintenant :

« Comme nous vous l'avions déjà expliqué (cf. Le RAB d'infos n° 2), la Direction Générale a décidé la déréglementation de la gestion des agents du contrôle fiscal avec l'affectation au choix des IP Chefs de brigade dès cette année et envisage de l'étendre aux inspecteur(trice)s. Surtout, le projet d'une gestion RH « profilée » avec la fiche 7 visant à instituer un bilan quinquennal (à l'image de ce que subissent depuis cette année nos collègues à la Centrale) de compétences des vérificateurs-rices mais également des chef-fes de brigade semble très avancé et sans concertation aucune, en dépit de l'opposition unanime des organisations syndicales. Un grand tour de piste serait ainsi imposé tous les 5 ans à chaque vérificateur-riche, en présence de son-sa chef-fe de brigade, des directeurs du CF, pôle juridique, RH qui ferait le point sur l'activité de l'agent-e à partir d'une grille d'analyse de compétences, une mise en lumière de ses qualités, de sa motivation, mais également et surtout des manques ou supposées carences. Des conclusions en seront tirées : 1er niveau RAS . 2ème niveau des points à améliorer, à approfondir, stages à demander pour mise à jour des connaissances, développer de nouvelles qualités... . 3ème niveau : plan de route établi entre directeurs et la formation professionnelle, avec stages imposés, points d'étapes réguliers ...et puis la porte ?! Le bilan de compétence met les agents à la merci de leur direction locale. Il s'agit avant tout d'un redoutable outil de pression à la mobilité forcée pour contraindre l'agent à aller sur le poste de travail que veut lui imposer sa hiérarchie.

Ce type de management dit « ranking », empreint de darwinisme social, qui évalue et classe les « collaborateurs » dans le but « d'éliminer » les moins performants a été « inventé » en 1981 par Jack Welch. Il a fait fureur dans le privé mais a été abandonné à l'aube des années 2000 car trop destructeur du collectif de travail ... et surtout en raison des procès civils et pénaux perdus par les employeurs ... A côté des effets pervers rencontrés dans les organisations où le « ranking » a été mis en oeuvre (effondrement de la collaboration et de l'entraide entre les agents, démotivation, phénomène de « passager clandestin », biais cognitifs et comportementaux, risque de discrimination, ...), cette méthode de management, qui exige l'augmentation ininterrompue des performances, induit également des effets néfastes pour les « meilleurs » auxquels on finira par reprocher rapidement de ne pas voir leur « performance » s'accroître toujours et tout le temps. Enfin, comment ne pas faire le lien avec MEMO et imaginer que les données contenues dans cette application ne participeront pas de l'évaluation des compétences de l'agent et, le cas échéant, ne serviront pas à exercer une pression sur ce dernier pour « l'inviter » à faire sa demande de mutation ? »

< L'administration a toujours un temps de retard ... pour singer le privé ... du coup on pourrait penser rationnellement qu'elle en tire les enseignements nécessaires quand cela n'y marche pas, grâce au recul. Que nenni !

< Un peu plus au sud, dans le Vaucluse, paraît l'Invraicroyable. Dans son édition de mars 2017, ce journal revient sur la énième réforme de la notation :

« AU VOLEUR !

Les collègues cadre B viennent donc de découvrir la notation version 2017. Cette année, fini les bonifications (R1, R2) !

Ces fameuses « boni » qui, bon an, mal an permettaient d'avancer plus vite dans la carrière et donc de passer à l'échelon supérieur plus tôt !

Maintenant les échelons sont fixes et les cadres B n'auront aucun avancement cette année ! Pour les jaloux cadre C et A, rassurez-vous, votre tour est prévu pour l'année prochaine...

Si Boni a été abattue, c'est la faute à Clyde « PPCR » Barrow... »

< Même pas mal !!

Retrouvez toutes les publications locales de Solidaires sur le site national : <https://solidairesfinancespubliques.org/>, rubrique actualité des sections, [Toute l'actualité des sections](#)

Comité technique local (CTL) 4 sièges (sur 5 impartis aux représentants des personnels) :

4 Titulaires

Françoise NAVALLON- TOULOUSE (Secrétaire de section)

Patrice ATTONATY- TOULOUSE (Secrétaire-adjoint)

Michel VASSEUR-MONTPPELLIER (Secrétaire-adjoint)

Olivier JEANSON- TOULOUSE (Trésorier)

4 Suppléants

Isabelle VEZINHET- CARCASSONNE

Grégory ORTIZ- MONTPPELLIER

Gilles MICHEL-NIMES

Sylvie LANNES-CAHORS

CAPL n°1 (inspecteurs): 2 sièges (sur 3)

2 Titulaires

Françoise NAVALLON- TOULOUSE

Patrice ATTONATY- TOULOUSE

2 Suppléants

Michel VASSEUR- MONTPPELLIER

Isabelle VEZINHET- CARCASSONNE

CAPL n° 2 (contrôleurs) : 1 siège (sur 1)

1 Titulaire

Olivier JEANSON-TOULOUSE

1 Suppléant

Pierre LAPEYRE- TARBES

CAPL n° 3 (agents) : 1 siège (sur 1)

1 Titulaire

Nicole COUARRAZE-TARBES

**LE BUREAU DE SECTION DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
DE LA DIRCOFI SUD-PYRENEES
VOUS SOUHAITE A TOUTES ET A TOUS DE BONNES VACANCES,
ENCORE PLUS MERITEES QUE D'HABITUDE !!!**

